

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
FINANCES LOCALES

SOUS-DOMAINE :
DECISIONS
BUDGETAIRES

OBJET :
Décision modificative
n°1 : budget annexe
port fluvial

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Convocation du
conseil
en date du
10 septembre 2020

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE :

Séance du Conseil Communautaire du 16 septembre 2020 à 18 heures 30
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary
Lauragais Audois.
Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la
présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de
Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Présents : Pascal ASSEMAT, Brigitte BATIGNE, Guy BONDOUY,
Denis BOUILLEUX, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET,
Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON, Nathalie CARRIERE,
Nicole CATHALA LEGUEVAQUES, Marie-Paule CAU, Sabine CHABERT,
Véronique CORROIR, Gilbert COSTE, Pascale CRAVERO, Henri CUBERLI,
Claire DARCHY, Javier DE LA CASA, Elisabeth ESCAFRE, Audrey GAIANI,
Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Prêscillia GRANIER, Philippe GREFFIER,
Bernard GRIMAUD, Evelyne GUILHEM, Jean-Pierre GUIRAUD,
Philippe GUIRAUD, Frédéric JEANJEAN, Gérard LAMARQUE,
Thierry MALLEVILLE, Cédric MALRIEU, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD,
Benoît MERLIN, Pierre MONOD, Nathalie NACCACHE, Serge OURLIAC,
Charles PAULY, Bernard PECH, Bruno PERLES, Henri POISSON,
Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL, Jean-Pierre QUAGLIERI,
Jacqueline RATABOUIL, Thierry ROSSICH, Nadine ROSTOLL,
Jérôme SENAL, Isabelle SIAU, Régine SURRE, Gilles TERRISSON,
Guy THOMAS, Raymond VELAND, Bernard VIDAL, Jérôme WILTZIUS,
Giovanni ZAMAI.

Formant la majorité des membres en exercice.

PAR PUBLICATION
LE

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Robert BATIGNE par Nathalie CARRIERE, Danièle FABRE par
Henri CUBERLI, Didier MAERTEN par Pascale CRAVERO,
Hubert NAUDINAT par Jérôme WILTZIUS, Monique VIDAL par
Jean-Pierre GUIRAUD.

PAR DELEGATION
LE

Procurations : Pierre BARBAUD à Philippe GREFFIER, Hubert CHARRIER à
Nadine ROSTOLL, François DEMANGEOT à Denis BOUILLEUX,
Dominique DUBLOIS à Christophe PRADEL, Cédric LEMOINE à
Marie-Paule CAU, Martine PUEBLA à Benoit MERLIN.

Signature

Excusés : Karole CAFFIER, Didier CALMETTES, Bruno POMART,
Nicolas RAUZY, Marc TARDIEU, Jean-François VERONIN-MASSET.

Absents : Thierry LEGUEVAQUES, René MERIC.

Secrétaire de séance : Pascale CRAVERO.

Monsieur le Président informe l'assemblée que le Percepteur avait omis, il y a deux ans, de déduire la somme de 40 € sur le résultat de fonctionnement (compte 002). Si bien que désormais, il est nécessaire de réajuster le résultat cumulé d'exercice obtenu comme suit :

Section d'Exploitation :

Recettes

Imputation	Objet	Montant
PO 002	Résultat reporté de fonctionnement	- 40 €

Recettes

PO 706	Produits Divers	- 40 €
--------	-----------------	--------

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE**

ACCEPTTE la décision modificative n°1 du budget annexe M4 Port Fluvial détaillée ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 16 septembre 2020

Le Président,

Philippe GREFFIER



Envoyé en préfecture le 29/09/2020

Reçu en préfecture le 29/09/2020

Affiché le

ID : 011-200035855-20200929-20200151D-DE